

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

en date du 09 novembre 2021

Année scolaire 2021-2022

Séance n° 2

Présidence : Monsieur le Principal

Nombre de membres présents titulaires : 19      Quorum : 13

Nombre de membres présents suppléants : 1

## **Membres absents excusés :**

Mme PEYRIN Nelly, Conseillère Principale d'Education

M. MAITRE Florian, Représentant du Conseil Départemental

M. DAVID Julien, Personnalité qualifiée DSDEN

Mme COTTET-DUMOULIN Agnès, Représentant des Parents d'Elèves

## **Membres absents :**

## **Membres invités :**

Mme CODERC DE LACAM Sandrine, AED

**Date de convocation :** 22/10/2021

**Compte rendu du Conseil d'Administration n° 2  
en date du 09 novembre 2021**

**ORDRE DU JOUR :**

**A - ACTION EDUCATRICE**

*Désignation du secrétaire de séance*

*Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 28 septembre 2021*

- Nouvelle composition du conseil d'administration
- Installation du conseil d'administration
- Règlement intérieur du conseil d'administration
- Installation de la commission permanente
- Installation du conseil de discipline
- Installation de la commission éducative
- Installation du conseil Hygiène et Sécurité
- Installation du C.E.S.C.

**B - ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE**

Contrats et conventions

Autorisation de dépense spéciale

Décision budgétaire modificative

**C - FONCTIONNEMENT**

Retour élections élèves et instances

Bilan financier Plan Montagne

Barème d'attribution du Fonds Social

Autorisation d'ester en justice

Conférence cyber risques – Equipement CO<sub>2</sub>

**D - QUESTIONS DIVERSES**

## **A – ACTION EDUCATRICE**

Le CA débute à 17h40 par la présentation de chaque membre, la plupart des représentants parents découvrant cette instance.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les représentants enseignants, Mme Mandray accepte cette tâche importante.

### **Adoption du PV du CA**

Le PV du CA du 28 septembre 2021 est soumis au vote et il est adopté à l'unanimité.

**Vote : Unanimité**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions ou refus de vote : 0**

M. Plasse explique le fonctionnement du CA en précisant ses différentes missions et compétences. C'est une instance décisionnaire au niveau administratif (contrats, conventions...), pédagogique, budgétaire.

Mme Schmidt précise que la gestion du personnel de restauration et d'entretien du collège est assurée par le département, qu'il y a donc un partenariat entre le département et l'éducation nationale. M. Plasse rappelle également l'existence d'un partenariat historique et important avec la commune de Grésy-sur-Aix, sur laquelle le collège est implanté.

M. Plasse redonne les grandes lignes du règlement intérieur du CA avant qu'il ne soit soumis au vote. Il n'y a aucune remarque sur ce règlement, il est adopté à l'unanimité.

- **Installation de la commission permanente :**

Les années précédentes, sa fonction était d'étudier la DHG en amont de sa présentation au CA. Cette mission ayant été supprimée par la loi, M. Plasse propose de lui en confier une autre : étudier et mettre en place le plan de prévention de la violence et du harcèlement. Mme Soranzo demande la fréquence des réunions, M. Plasse répond qu'il est possible qu'il y ait 2 ou 3 réunions par an au vue de cette nouvelle mission, instance qui aidera aussi à la construction du projet de vie scolaire.

- **Installation du conseil de discipline :**

Cette instance ne se réunit pas forcément mais elle peut aussi être convoquée plusieurs fois dans l'année. M. Andries demande si cette instance est susceptible de se réunir en journée. M. Plasse répond qu'il n'y a pas de règle à ce niveau, cela dépend des situations.

M. Colantuomo demande si chaque suppléant est forcément rattaché à un titulaire. M. Plasse répond que non.

Mme Schmidt demande si le conseil de discipline a été convoqué depuis le début de l'année concernant un incident survenu lors de l'hommage à Samuel Paty.

M. Plasse et Mme Remusati répondent à la négative et expliquent qu'un travail et un sujet de réflexion ont été demandés à l'élève concerné. Ce dernier ayant pris suffisamment conscience de la portée de ses paroles, il a été convenu que d'autres sanctions ne s'avéraient pas nécessaires.

- **Installation de la commission éducative :**

M. Plasse précise que cette instance cherche des solutions pour éviter d'en arriver au conseil de discipline. Elle propose des solutions alternatives pour accompagner l'élève (ex: stages, mesures de réparation...).

- **Installation de la commission hygiène et sécurité**

- **Installation du CESC :**

Mme Remusati réprecise ses missions et indique que certains partenaires du collège sont historiquement investis dans cette commission et les actions sur lesquelles elle travaille (ex : Grand Lac, la gendarmerie...). Cette commission est cependant ouverte à de nouveaux partenaires, pour exemple l'exposition de l'association Zycomatic, actuellement en place, qui sensibilise à l'acceptation du handicap, de la différence. Différentes actions sont organisées dans le cadre du CESC pour que les élèves soient accompagnés dans leur rôle citoyen, qu'ils obtiennent davantage de clés pour entretenir leur santé au sens large.

M. Plasse précise qu'il n'y a pas de composition imposée de cette commission. Tous les acteurs de l'établissement peuvent y participer.

Mme Bompas demande s'il n'y a pas de redondance avec la commission permanente qui va s'occuper dorénavant du plan de lutte contre la violence. M. Plasse répond que le CESC a des missions plus larges mais que la violence en fait évidemment partie. Le CESC a d'autre part un rôle de diagnostic des problématiques à aborder.

Mme Schmidt demande s'il ne serait pas pertinent d'y associer le conseiller départemental jeune. M. Plasse répond qu'effectivement cela pourrait être une bonne chose, que Mme Peyrin verra avec lui s'il souhaite s'y engager. Il précise que le CDJ est prévu, tout comme les conseillers municipaux jeunes, pour représenter son établissement à l'extérieur et travailler sur des projets sur son collège. Les autres instances élèves sont des instances internes à l'établissement avec des modalités d'élection et de désignation propres.

## **B – ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE**

### **Contrats et conventions :**

#### **1. Convention de groupement comptable :**

M. VALLET, Agent comptable du Lycée Marlioz jusqu'au 31/08/2021, a été remplacé par Mme Sylvie PLANADE au 01/09/2021. Une nouvelle mouture de la convention de regroupement comptable a été rédigée, présentant les obligations de chacune des parties en terme de gestion des relations entre l'agence comptable du lycée Marlioz et le collège Le Revard.

La convention est adoptée à l'unanimité.

**Vote : Unanimité**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions ou refus de vote : 0**

#### **2. Contrat de prêt du coffret d'exposition « La guerre d'Algérie, histoires commune, mémoires partagées ? »**

*Mme TRIVERO souhaite que le collège puisse bénéficier du 11 au 15 avril 2022 de l'exposition citée en objet dans le cadre de l'enseignement de l'histoire du programme de 3<sup>ème</sup>. Le contrat est conclu à titre gratuit.*

M. Plasse soumet au vote une convention concernant une exposition sur la guerre d'Algérie prévue du 11 au 15 avril 2022 : exploitation pédagogique, transport, condition d'exposition, assurance... M. Reymond précise que cette exposition est prêtée. M. Andries demande s'il est habituel de voter des conventions si complètes pour des expositions, si celle-ci a une valeur particulière. M. Plasse répond que c'est plutôt la structure qui prête l'exposition qui a un fonctionnement particulièrement cadré. Cette convention est votée à l'unanimité.

**Vote : Unanimité**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions ou refus de vote : 0**

### **Autorisation de dépense spéciale :**

Mr Reymond soumet alors au vote une dépense spéciale pour l'achat d'une gerbe au nom du collège dans le cadre de la cérémonie du 11 novembre à Grésy-sur-Aix.

Le collège est habituellement représenté par des élèves lors de cette commémoration ; ce ne sera pas le cas cette année. Mme Schmidt se dit surprise de l'absence des collégiens. Mr Plasse répond que le déroulement de la cérémonie a été transmis tardivement par la commune et que le délai était trop court pour que les enseignants s'organisent avec les élèves. Mme Bompas reconnaît que la communication a été tardive, le conseil municipal étant récemment installé. Elle regrette cependant que le collège n'ait pas pris l'initiative de contacter la mairie pour une organisation habituellement ancrée. Mr Plasse souligne que le contexte COVID a peut-être contribué à casser certains réflexes.

Mme Schmidt va dans le sens de Mme Bompas, elle pense qu'au vue du partenariat habituel, le collège aurait pu effectivement prendre l'initiative de contacter la commune.

Mr Andries fait remarquer que le contexte sanitaire du mois de juin explique peut-être l'organisation tardive de ce jour de commémoration.

Mme Soranzo précise que les élèves présents le 11 pourront quand même apporter la gerbe au nom du collège.

A l'issue des débats, la dépense spéciale pour un montant maximal de 100.00 € pour cette gerbe est adoptée à l'unanimité. Entre-temps, Mme Bompas reçoit un SMS validant que la gerbe pour le collège a été commandée par la Mairie.

### **Vote :**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions ou refus de vote : 0**

### **Décisions budgétaires modificatives :**

#### **DBM pour vote :**

Prise sur fonds de roulement de 2300.00 € pour abonder la ligne de crédits ouverte au service ALO FOURN 00DIVFOUR. En effet, le Département de la Savoie nous a demandé de faire l'acquisition de capteurs de CO2 avant le 22/10/2021 afin de bénéficier d'une subvention couvrant cet achat dans la limite de 72.00 € par appareil pour équiper l'ensemble des salles de classes. Les crédits n'étant pas prévus au budget, il convient de faire un prélèvement afin d'être sûr que la dépense puisse être couverte au cas où la subvention annoncée ne nous parviendrait pas avant la fin de l'exercice.

Mr Reymond explique le principe d'une DBM aux nouveaux membres du CA. C'est une modification au budget initial en principe prélevée sur le fond de roulement du collège. Cela concerne une dépense imprévue, un projet pédagogique non prévu au budget initial, une urgence. Ce type de dépense doit être obligatoirement soumis au vote.

Mr Reymond demande au CA l'autorisation de prélever 2300€ pour l'achat de capteurs de CO2 afin d'en équiper toutes les salles de classe, le but étant de contrôler le taux de CO2 et ainsi de maîtriser le renouvellement de l'air. Même en dehors de la crise sanitaire, Mr Reymond explique que cette acquisition s'inscrit dans une politique d'amélioration de la qualité de l'air intérieur.

L'achat devait être fait avant le 22 octobre pour bénéficier d'une subvention du Département. Il a donc été engagé dans les dépenses diverses.

Le Département, sur recommandation de l'Education Nationale, a fait le choix de financer un capteur par classe.

Mme Schmidt explique qu'il était plus rapide de laisser les établissements acquérir les capteurs et qu'ils soient ensuite remboursés par le Département. Elle souligne également que l'Education Nationale a laissé entendre qu'elle prendrait en charge ces capteurs.

Mr Plasse rappelle l'intérêt de cet équipement : économie d'énergie et amélioration de la qualité de l'air, surtout dans le contexte COVID.

Cette DBM est voté à la majorité - 1 abstention.

### **Vote :**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions ou refus de vote : 1**

## **C – FONCTIONNEMENT**

### **Retour des élections élèves et instances**

En l'absence de Mme Peyrin, le retour sur les élections élèves aux différentes instances est reporté au prochain CA.

### **Bilans financier de la sortie Plan Montagne septembre 2021 :**

L'ensemble des classes de 6<sup>ème</sup> ont participé au Plan montagne cette année sur la formule de 2 jours de sortie en montagne avec hébergement et nuit passée en refuge.

Les dépenses s'élèvent à 11300.00 €

Les recettes s'établissent de la manière suivante :

Familles : 3465.00 € sur la base d'une participation facultative de 24.75 € pour les 140 élèves participant.

Département : 7170.00 €

Collège : 665.00 €

M. Reymond donne le détail du financement de ce projet. Il rappelle que le Département prend en charge le transport, 75% de la rémunération des Accompagnateurs Moyenne Montagne et 25% du pack hébergement.

1 accompagnateur pour 10 élèves est également pris en charge par le Département. Le collège prend en charge les dépenses restantes après la participation des familles.

Mme Schmidt en profite pour remercier les équipes du collège de s'être emparé de ce projet, le retour tant des participants que des accompagnateurs étant positif.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

**Vote : Unanimité**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions ou refus de vote : 0**

### **Barème d'attribution du fonds social**

M. Reymond explique que les pièces justificatives demandées aux familles pour monter un dossier ont été allégées.

La Commission de fond social est amenée à statuer sur des aides financières aux familles qui en font la demande. Ces aides concernent essentiellement la demi-pension mais peuvent aussi couvrir d'autres secteurs (transports scolaires, aides à la scolarité, voyages scolaires).

M. Reymond précise que les critères d'attribution d'aides par le biais du fond social sont larges par rapport à d'autres établissements.

Mme Schmidt demande si un lien est établi avec la Maison Sociale du Département afin de détecter de manière plus globale des situations difficiles.

M. Reymond répond que c'est l'Assistante Sociale de l'établissement qui gère les dossiers, qu'elle est par ailleurs en lien avec les assistantes sociales du secteur.

M. Plasse insiste sur le fait que l'aide est forcément liée aux frais liés au bon déroulement de la scolarité, qu'il n'y a pas de jugement de la situation familiale, juste un accompagnement.

M. Reymond indique que les crédits du fond social sont importants et appellent les représentants parents à ne pas hésiter s'ils ont connaissance de familles en difficultés.

Les barèmes du fond social sont adoptés à l'unanimité.

**Vote : Unanimité**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions ou refus de vote : 0**

### **Autorisation d'ester en justice**

Lors du vote, le CA accorde à l'unanimité au chef d'établissement, M. Plasse, le droit de représenter le collège devant la justice si nécessaire.

**Vote : Unanimité**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions ou refus de vote : 0**

### **Conférence Cyber risques – Capteurs CO2**

M. Plasse invite les membres du CA à participer à cette conférence lundi 15 novembre.

Mme Bompas pense qu'il aurait été bien que les parents des élèves des cours élémentaires puissent y assister également.

M. Plasse répond que la capacité de l'amphithéâtre est limitée, que sa mission est avant tout d'informer les élèves et les parents du collège. De plus, il serait dans ce cas dans l'obligation de faire vérifier le passe sanitaire.

M. Colantuomo demande si le mouvement « anti 2010 – harcèlement » relayé sur les réseaux sociaux a eu des impacts au collège. M. Plasse répond à la négative et il en profite pour parler de la mise en place d'élèves ambassadeurs contre le harcèlement. Leur rôle n'est pas de dénoncer mais d'aider les élèves à parler. Un travail est en cours au niveau du Conseil de la Vie Collégienne sur la charte régissant la mission de ces ambassadeurs.

Le point sur les capteurs CO2 a été bien abordé lors de la DBM soumise au vote.

### **D/ QUESTIONS DIVERSES**

Aucune Question diverse

M. Plasse remercie les participants pour les débats et le CA est clos à 20h15

La secrétaire de séance,  
**Mme Mandray**

Le Président du C.A.,  
**Sylvain PLASSE**